



S.I.E.A.B.P.

Syndicat Intercommunal pour l'Étude
et l'Aménagement de la Butte Pinson

COMITÉ SYNDICAL DU 30 NOVEMBRE 2023 LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de conseillers :	L'an deux mille vingt-trois, le TRENTE NOVEMBRE à dix-neuf heures, Le comité du Syndicat Intercommunal d'Étude et d'Aménagement de la Butte Pinson, légalement convoqué par courrier et par courriel le 23 novembre 2023 et par affichage du 23 novembre 2023, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de monsieur Patrick FLOQUET, Président du syndicat.
en exercice.....8	
présents.....5	
pouvoir.....1	
absents.....2	

*Réforme des règles de publicité : suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.
« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du comité syndical.*

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le comité syndical, sera affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le comité syndical ».

DÉLIBÉRATION N°	OBJET	
2023-014	Approbation du procès-verbal de la séance du 08 juin 2023	Adoptée à l'unanimité
2023-015	Renouvellement de la convention de mise à disposition de locaux et d'espaces extérieurs avec l'association « TIR 360 »	Adoptée à l'unanimité

Le Président,


Patrick FLOQUET.



Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte- rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date ou elles sont devenues exécutoire.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».